

C215002-CIRCULATIONS DOUCES-JG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20190131-2019-01-11-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2019
Affichage : 30/01/2019

DECISION DU BUREAU N° 2019-01-11 Séance du 31 janvier 2019



Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de l'appel à projets "vélo du quotidien" pour la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

PRESIDENT : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe BRILLAULT,
M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard RIVAUD,
M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BENASSAYA,
M. Olivier LEBRUN.

LE BUREAU, légalement réuni le 31 janvier 2019 sous la présidence de Monsieur François de MAZIÈRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5 et L5211-10 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 relative au Plan vélo régional ;

Vu la délibération n° CP 2018-192 du 30 mai 2018 relative au règlement de l'appel à projets vélo ;

Vu la délibération n° CP 2018-386 du 19 septembre relative à l'appel à projets vélo régional pour le soutien à l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Dans le cadre de l'appel à projet « Vélo du Quotidien » de la Région Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc saisit l'opportunité d'améliorer la desserte et le développement de nouveaux services vélos au sein de la Zone d'Activités d'Inovel Parc, située sur la commune de Vélizy-Villacoublay et la zone d'activités Burospace sur la commune de Bièvres. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sollicite auprès de la Région Ile-de-France les subventions au taux maximum pouvant être allouées dans le cadre de cette opération.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *de donner tout pouvoir au Président ou à son représentant, pour solliciter auprès de la Région Ile-de-France les subventions au taux maximum pouvant être allouées dans le cadre de l'appel à projets « vélo du quotidien » ;*
- 2) *que les dépenses seront imputées au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - *Madame la Trésorière Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

pour le Président et par délégation,
Le directeur général adjoint des services